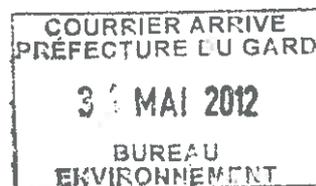




Secteur Languedoc Roussillon  
RD 612  
34750 Villeneuve-les-Maguelone



PREFECTURE DU GARD  
10 avenue Feuchères  
30 000 NIMES

Le 21 mai 2012

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter une carrière  
Bellegarde (30) – Lieux-dits « Grande Coste-Rouge », « La Marine Sud » et « La Gare Marine Source »**

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné Pascal RINGOT, Directeur Général du Secteur Languedoc Roussillon de la société LAFARGE GRANULATS SUD, dont le siège social est situé, 290, avenue Galilée Parc Cézanne 2 Bat. I ZAC du Parc de la Duranne 13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 sollicite :

**L'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires implantée sur une emprise de 46 ha 90 a 64 ca.**

Cette demande porte sur les parcelles cadastrales visées dans le tableau reporté ci-dessous :

Pour laquelle la société LAFARGE GRANULATS SUD dispose de la maîtrise foncière.

N°de parcelle	Section	Commune	Lieu-dit	Superficie cadastrale de la parcelle en m <sup>2</sup>	Superficie cadastrale concernée en m <sup>2</sup>
797 (ex 500 divisée et renommée)	A	Bellegarde	La Gare Marine Source	9980	9 980
556 (pp)	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	12 470	4 446
592	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	3 245	3 245
593	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	63 215	63 215
621	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	144 880	144 880
727	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	86 619	86 619
511	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	1 370	1 370
736	A	Bellegarde	La Marine Sud	55 295	55 295
734	A	Bellegarde	La Marine Sud	219	219
738	A	Bellegarde	La Marine Sud	383	383
737	A	Bellegarde	La Marine Sud	727	727
735	A	Bellegarde	La Marine Sud	53 793	53 793
733	A	Bellegarde	La Marine Sud	4 165	4 165
626 (pp)	A	Bellegarde	La Marine Sud	35 937	29 880
625 (pp)	A	Bellegarde	La Marine Sud	13 453	7 276
Chemin n°531	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	2 558	1 784
Chemin n°532	A	Bellegarde	Grande Coste-Rouge	1 814	1 787
<b>Superficie totale concernée</b>					<b>469 064</b>

pp : pour partie (parcelle concernée pour partie par le projet – les autres sans mention sont concernées pour totalité par le projet)

Lafarge Granulats Sud

Siège Social : Parc Cézanne II – Bât I – 290, avenue Galilée – CS 80580 - 13594 Aix en Provence Cedex 3

Téléphone : 04 42 97 96 20 – Télécopie : 04 42 97 96 21

SAS au capital de 33 061 808 Euros. R.C.S. Aix en Provence 414 511 766 APE 0812Z SIRET 414 511 766 00506 – TVA FR 63 414 511 766



Secteur Languedoc Roussillon  
RD 612  
34750 Villeneuve-les-Maguelone

Le réaménagement de la carrière prévoit la création de 3 plans d'eau permanents issus de l'exploitation dont 1 réaménagé en bassin écrêteur de crue de l'Amarine, affluent du Rieu de Bellegarde. Ces aménagements sont soumis à l'application des articles L 214-1 à L214-11 du code de l'environnement et font l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau mené en parallèle de la présente demande d'autorisation d'exploiter une carrière.

L'autorisation est demandée sur une durée de 15 ans.

Les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par cette demande sont les suivantes :

RUBRIQUE	ACTIVITE	VOLUME	REGIME	Rayon d'affichage
2510-1	1. Exploitation de carrières (A)	Exploitation d'une carrière dont - Superficie de la demande : 46,9 ha environ - Superficie exploitable : 38,8 ha - Durée d'exploitation demandée : 15 ans - Production moyenne annuelle : 500 000 t - Production maximum annuelle : 800 000 t	AUTORISATION	3 Km
2515	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.	Scalpeur d'une puissance de : - 150 kW	DECLARATION	-

Par la présente, LAFARGE GRANULATS SUD s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble de la carrière visé à l'article R. 512-6 alinéa 1-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle 1/1250 au lieu de 1/200.

Il est également demandé une dérogation aux articles 11.2.II et 14.1 de l'arrêté ministériel du 22 Septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières, pour l'exploitation de la bande des 10m mitoyenne au cours d'eau de l'Amarine en vue de l'aménagement d'un bassin écrêteur de crues. La localisation de cette bande est présentée sur le plan d'ensemble de la carrière nommé ci-avant.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour LAFARGE Granulats Sud  
Le Directeur Général du Secteur  
Languedoc Roussillon

Lafarge Granulats Sud

Siège Social : Parc Cézanne II - Bât I - 290, avenue Galilée - CS 80580 - 13594 Aix en Provence Cedex 3

Téléphone : 04 42 97 96 20 - Télécopie : 04 42 97 96 21

SAS au capital de 33 061 808 Euros. R.C.S. Aix en Provence 414 511 766 APE 0812Z SIRET 414 511 766 00506 - TVA FR 63 414 511 766